

MAIRIE DE CANARI
20217 CANARI
Tél : 04.95.37.80.17
Fax : 04.95.37.86.08
Mail : mairiecanari@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ n°2025-05 INTERDISANT LE STATIONNEMENT
ET LA CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE VC8
HAMEAU DE VIGNALE**

Le Maire de la commune de CANARI,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-6 ;

VU le code de la Route, et notamment ses articles R.36, R.37-1 et R.225 ;

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

CONSIDERANT l'effondrement du mur de soutènement surplombant la voie communale VC8 au hameau de Vignale

ARRÊTE

Article 1 : Dans un souci de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules sont strictement interdits sur la portion de la voie communale VC8 au hameau de Vignale, à savoir :

- de la maison Callonnec jusqu'à la chapelle de l'Annonciation

à compter de ce jour, et ce jusqu'à l'achèvement des travaux.

Article 2 : La Brigade de Gendarmerie de Luri est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Canari, le 17 mars 2025.



Simon GASSMANN